

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la ville
et de l'Aménagement du Territoire
Office de Promotion et de Gestion Immobilière
de Tlemcen -E.P.I.C-

وزارة السكن والعمران و المدينة
و التهيئة العمرانية
ديوان الترقية والتسيير العقاري
لتلمسان-م.ع.ص.ت



N°:/SCO/DMO/DG/2026

Tlemcen, le :.....

MISE EN DEMEURE N° 02 AVANT RESILIATION

L'entreprise **DISS Amine**, représenté par lui-même, domiciliée à El Fahs-Béni Snous, Tlemcen, titulaire du marché des travaux N°27/2025, approuvé sous visa N°54/DL/2025 en date du 26/05/2025 et de l'ordre de service de commencement des travaux N°93/SMP/DMO/DG/2025 du 09/06/2025, prescrivant à l'entreprise d'entamer les travaux à compter du 10/06/2024, relatif à la réalisation en tout corps d'état y compris VRD des **40 logements publics locatifs à Sidi Djillali** (Programme 2000 Logements Année 2024), Commune et Daïra de Sidi Djillali, est mise en demeure dans un délai de Huit (08) jours à l'effet de:

1. Reprendre les travaux qui sont à l'arrêt.
2. Renforcer le chantier en tous moyens humains et matériels.
3. Rattraper le retard engendré dans les travaux.
4. Réorganiser le chantier de manière à ce que chaque bloc ait son propre effectif en TCE.
5. Déposer un nouveau planning des travaux de logement et de VRD suivant le délai restant visé par le maître de l'œuvre.

Faute de quoi, les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur seront prises à l'encontre de l'entreprise, notamment la résiliation unilatérale du marché.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL